

Les sujets de philosophie au baccalauréat technologique (STHR)

La complexité des sujets retenus pour la session de juin 2019 est telle qu'on aura beau jeu de dire que les élèves de ces séries ont des difficultés à rédiger une dissertation ou à expliquer un texte. À l'heure où se décide une réforme des épreuves, la SO.P.PHI considère que les sujets de la série Hôtellerie-Restaurant (STHR) ne peuvent en aucune manière servir de modèle.

Examinons les sujets proposés.

1/ Seul ce qui peut s'échanger a-t-il de la valeur ?

Les échanges sont bien une notion au programme. Celle de valeur n'y est pas mais on supposera que l'étude de la première l'aura rencontrée. Reste la formulation, que l'on dira pour le moins ambiguë. Concernant l'un des sens possibles, on pouvait trouver des formulations plus accessibles : « N'échange-t-on que ce qui a de la valeur ? » ou, plus simple encore, « Ce que l'on échange, est-ce seulement ce qui a de la valeur ? ». S'il s'agit de demander si c'est l'échange qui confère de la valeur, il est plus malaisé de trouver une formulation simple car il faut préciser de quoi l'on parle, ce qui limite nécessairement le sujet (par exemple : « Est-ce seulement parce qu'on les échange que les choses ont de la valeur ? ») ou n'en ôte pas entièrement l'opacité (par exemple : « Ce qui ne peut s'échanger est-il dépourvu de valeur ? »). Dans tous les cas, la difficulté du sujet tient à ce que son centre est l'analyse de la notion, non d'échanges, mais de valeur, ce qui ne favorise guère la réussite d'un élève moyen qui aura honnêtement travaillé son cours.

2/ Les lois peuvent-elles faire notre bonheur ?

La loi est au programme, le bonheur aussi. Mais « croiser » des notions pour formuler un sujet, ce n'est pas simplement les assembler au moyen d'un terme quelconque. Pour être « parlante », la question doit reposer sur l'usage de la langue. Or, si on dit bien, par exemple, que l'argent ne fait pas le bonheur, on ne dit pas que les lois font ou ne font pas le bonheur. Dans l'expression attestée, « faire le bonheur » signifie « rendre heureux ». Mais ici ? Que peut signifier que les lois rendent heureux ? Il se peut que les auteurs du sujet aient en vue la question classique de savoir s'il appartient à l'État de veiller au bonheur des citoyens. Mais, comme l'État n'est pas au programme, tandis que la loi y est, on se borne à substituer un mot à l'autre et, pour les assembler, on se contente du verbe à tout faire. Cela ne suffit pas à faire un sujet. On engage alors les candidats, non pas à donner sens à l'énoncé par son analyse précise mais, au contraire, à se contenter d'une compréhension approximative qui ne manquera pas de mettre les correcteurs dans l'embarras.

3/ Le texte de Montaigne

Ce choix est radicalement inapproprié. D'abord en raison des obstacles de la langue que ne suffit pas à lever la « traduction » de trois mots de vocabulaire. Dès la première phrase, qui constitue à elle seule un paragraphe et qui est décisive pour la compréhension du texte, le lecteur se heurte à une double négation, dont on sait ou devrait savoir qu'elle pose problème aux élèves (il y a déjà longtemps que des notes au bas des textes proposés comme sujets explicitent cette tournure qui leur est peu familière). D'autres expressions ne manqueront pas de rester obscures : « toutes mes forces empoignent cette opinion et m'en répondent sur tout leur pouvoir », « les savants les mieux nés »... Et comment, si l'on n'est pas familier de l'œuvre de Montaigne, comprendra-t-on ce qu'est le « jugement naturel » invoqué par l'auteur ? Ce que signifie que « mon jugement ne peut le faire admettre par le jugement de mon semblable » ? Même l'exemple choisi par Montaigne est difficile à comprendre : il y aurait l'opinion de ceux qui doutent du « fait que le ciel est sur notre tête », parce qu'ils « doutent de tout », et l'opinion de ceux qui « disent que nous n'avons pas compris que le ciel est sur notre tête », parce qu'ils « nient que nous puissions comprendre quelque chose ». Et « ces deux opinions [seraient] par le nombre incomparablement les plus fortes »... C'est enfin la sinuosité de l'argumentation qui est difficile à saisir si l'on n'identifie pas le statut des propositions (notamment les exclamatives, le statut du « je », le « Laissons de côté », etc.).

On dira que le candidat est guidé dans sa compréhension du texte par des questions (lors même que la consigne relative aux questions précise qu'elles sont « destinées principalement à guider la rédaction », ce pourquoi, d'ailleurs, la première porte sur l'idée principale du texte et les étapes du raisonnement, qui ne sauraient être découvertes en commençant). Mais la première question d'explication demande au candidat d'expliquer la première partie de la première phrase dont on a noté la difficulté ! En quoi lui demander simplement de l'expliquer pourrait-il l'aider à la comprendre ?

Mais peut-être n'attend-t-on pas vraiment du candidat qu'il ait compris le texte puisque la question finale elle-même en défigure l'idée centrale ? Le texte réglementaire portant sur les règles de formulation des sujets stipule : « La dernière question, en proposant la discussion de l'idée centrale du texte, devra permettre au candidat d'en préciser la signification et de faire apparaître le problème dont il est question ». En demandant au candidat de traiter la question « Changer d'opinion, cela nous empêche-t-il de connaître la vérité ? », on l'invite à penser que c'est là ce que soutient Montaigne, ce qui est faux. La versatilité des opinions se comprend comme un cas particulier de leur diversité contradictoire (leur « confusion infinie ») et, de là, de leur caractère discutable et discuté (débat et controverses). Ce qu'affirme Montaigne, ce n'est pas que cette versatilité *empêcherait* de parvenir à la vérité mais qu'elle est, comme l'ensemble de leur diversité contradictoire, le « signe » que nos opinions ne relèvent pas du « pouvoir naturel qui serait en moi et en tous les hommes ». Ce qui est une manière particulièrement subtile de soutenir l'impuissance de la raison. D'où il faut conclure que, bien qu'ayant demandé aux candidats de « dégager l'idée principale du texte et les étapes du raisonnement », le sujet lui-même ne fait ni l'un ni l'autre.

Les candidats de la série STHR, qui « bénéficient » d'une épreuve « rénovée », sont-ils mieux aidés dans leur compréhension des deux sujets accompagnés de questions, à savoir « Les lois peuvent-elles faire notre bonheur ? » et le texte de Montaigne ? On peut en douter.

D'abord parce que chacun de ces sujets s'accompagne d'une dizaine de questions, elles-mêmes subdivisées et que cette multiplicité ou bien décourage les candidats ou bien entraîne la réflexion sur des chemins divers alors même qu'elle prétend la cadrer. Ensuite parce que la consigne n'est pas claire : la réponse « explicite, précise et développée » à chacune des questions est censée « guider [la] rédaction ». En quoi alors la rédaction se distingue-t-elle des réponses aux questions ? Enfin, parce que les questions engagent les candidats vers une mécompréhension des sujets eux-mêmes et les détournent de ce qu'on attend d'un travail philosophique. Quelques exemples.

Sujet « Les lois peuvent-elles faire notre bonheur ? »

Un premier groupe de questions s'intitule « Analyse du sujet ». Mais ce qui est demandé n'en constitue pas l'analyse puisqu'il s'agit de donner des exemples de « différents types de lois », de dire si le bonheur est une « réalité individuelle » ou « collective », de se demander de quelle manière les lois « pourraient faire ou défaire le bonheur d'une personne ou d'un groupe », en donnant « un exemple de cas ou de situation où cela semble se produire ». On notera à la fois l'atomisation de l'énoncé et l'incongruité logique qui oppose à « faire », « défaire » plutôt que « ne pas faire ». En choisissant l'opposition faire/défaire, on reste dans le présupposé que le sujet demande pourtant expressément d'interroger (« peuvent-elles »).

Le deuxième groupe de questions s'intitule « Construction du problème ». Mais, ici encore, on ne voit pas comment le candidat pourrait construire méthodiquement un problème philosophique en répondant aux questions qui lui sont posées. On notera encore une fois la curieuse logique qui préside à la formulation des questions. Ainsi, par exemple, après avoir demandé si « ce qui fait le bonheur des uns fait [...] toujours le bonheur des autres », on demande : « Existe-t-il des conditions nécessaires au bonheur humain ? Si oui, dites lesquelles ? » et directement ensuite : « Dans quelle mesure les lois peuvent-elles contribuer à réaliser, ou au contraire contrarier, la réalisation de ces conditions ? ». Outre que la formulation glisse de « faire » à « contribuer à », mauvais exemple quant à la rigueur attendue du candidat mais qui souligne l'imperfection de l'énoncé notée plus haut, il n'est pas prévu que l'on puisse répondre qu'il n'y a pas de conditions nécessaires au bonheur humain, conclusion qui aura pourtant pu être tirée de la remarque que ce qui fait le bonheur des uns ne fait pas nécessairement le bonheur des autres. Ce qui n'empêche pas que la question suivante (« À quoi servent les lois, si ce n'est pas, ou pas seulement, à faire notre bonheur ? ») suppose que l'on ait répondu « non » et invite le candidat à partir sur une piste encore différente. À l'issue de cette partie, on est en droit de se demander comment formuler le problème qu'il s'agissait de construire.

De ces deux parties, les candidats sont censés tirer la matière des deux suivantes, intitulées « Hypothèses d'argumentation » et « Développement argumenté ». Mais qu'attend-on au juste ? Les candidats qui se seront perdus dans le dédale des questions auront bien du mal à produire des énoncés synthétiques. Les autres pourront-ils faire autre chose que répondre « oui » puis « non » ou l'inverse et, comme on les y invite, trancher en faveur de la réponse qui leur « paraît[ra] la plus pertinente » en exposant « les raisons de [leur] choix ». Dans la mesure où à aucun moment n'a été envisagé de réfuter quelque affirmation que ce soit, en quoi leur réponse sera-t-elle autre chose qu'une opinion positivement argumentée. En quoi, donc, sera-t-elle philosophique ?

Sujet texte de Montaigne

Reconnaissons qu'ici, le texte est plutôt mieux compris que dans la version destinée aux candidats des autres séries technologiques, du moins dans le dernier membre de phrase de la seconde question de la partie curieusement baptisée « Commentaire », qui demande « si [la diversité et l'opposition des opinions et des croyances] prouve l'incapacité humaine à établir une connaissance certaine ».

La question demeure toutefois de savoir si les questions posées permettent au candidat d'expliquer méthodiquement le texte, c'est-à-dire d'abord d'en identifier correctement l'idée principale en explicitant le mouvement.

Lorsque l'on explique un texte, il paraît de bonne méthode de chercher en premier lieu à le comprendre, ce qui implique de suivre son auteur dans le développement de sa pensée. Or, dès la première question du groupe « Questions d'analyse », il est demandé au candidat de chercher des exemples qui viendraient contredire ce qui constitue le point de départ de l'analyse de Montaigne. Comment peut-on penser que créer un obstacle à la compréhension du texte aide le candidat ?

On notera ensuite que, faute de pouvoir poser des questions sur chacune des affirmations du texte (il est relativement long et il y en a déjà beaucoup !), on n'invite pas le candidat à le lire mais à en picorer des éléments. Curieuse façon de l'aider à l'analyser.

On ne comprend pas comment le candidat est censé passer de cette « analyse » aux questions dites « de synthèse » ni même quelle différence le sujet opère entre analyse et synthèse. En quoi l'explication d'un point essentiel de la première phrase du texte – et qui joue, on l'a noté, un rôle décisif dans l'ensemble du texte – relève-t-elle de la synthèse plutôt que de l'analyse ? Vient ensuite un groupe de deux questions plutôt surprenant : « On pourrait s'attendre à ce que la science et la philosophie mettent fin à ces désaccords et controverses » affirme le sujet, lors même que c'est au sein de la science et de la philosophie que Montaigne relève les désaccords et controverses, ce qui, une fois encore, détourne les élèves du texte à expliquer. Qui est ce « on » qui pourrait s'attendre à cela ? Et comment passe-t-on de l'éventualité « On pourrait s'attendre » au *fait* qu'exprime la question suivante « Pourquoi s'attend-on à cela ? » ? On ne comprend pas plus d'où vient la question suivante « Changer d'opinion *au cours d'une discussion*, est-ce être en désaccord avec soi-même ? » (c'est nous qui soulignons), ni en quoi elle relève de la synthèse, encore moins en quoi elle éclaire le texte puisque cette situation n'est pas envisagée par Montaigne. C'est pourtant à partir de ces questions mal posées qu'il est demandé au candidat de dégager l'idée principale du texte et les étapes de son argumentation.

Ce que le sujet appelle « Commentaire » mêle à son tour des éléments disparates qu'il sera difficile à un candidat d'unifier. C'est ici qu'il est demandé si « la force avec laquelle nous tenons à une croyance est [...] un indice de sa vérité », ce que ne dit évidemment pas Montaigne, mais aussi, et dans une même phrase, à la fois « si la diversité et l'opposition des opinions et des croyances est insurmontable et si cela prouve l'incapacité humaine à établir une connaissance certaine ». Le « cela » semble supposer que l'on ait répondu « oui » à la première partie de la question mais à quoi se rapporte-t-il si l'on a répondu « non » ? Notons une fois encore le caractère approximatif et peu rigoureux des formulations, mauvaise manière d'engager le candidat à la précision et à la rigueur attendues.

Reste qu'il est demandé, dans cette partie « Commentaire », de « tenir compte du texte et des arguments de Montaigne » mais ses arguments sont loin d'avoir tous été envisagés puisque l'on n'a pas cherché à permettre aux élèves de suivre et d'identifier le développement de l'argumentation. Ainsi, par exemple, n'a-t-on pas demandé d'explorer les motifs des diverses opinions relatives au « fait que le ciel est sur notre tête », de même que l'on n'a pas permis de saisir la critique des motifs qui me font embrasser avec une force égale des opinions diverses.

Sur ces sujets « rénovés », la conclusion qui s'impose est qu'ils ne permettent pas à un candidat ayant honnêtement travaillé au cours de l'année, avec un horaire de 2 heures, de faire la preuve qu'il a retenu quelque chose de la manière philosophique d'aborder une question ou un texte, ce qui est pourtant le but premier de l'enseignement philosophique en classe terminale. Ils échouent donc à favoriser la réussite des élèves. On notera au passage que, parmi les corrigés qui font florès sur Internet, nul site, à notre connaissance, ne s'est risqué à proposer un corrigé de ces questionnaires.

Mais, indépendamment de ces « aménagements » pour la série STHR, on ne peut qu'être surpris de la difficulté des sujets retenus pour l'ensemble des séries technologiques, notamment si on les compare à ceux des séries générales de la même session qui semblent, sauf exception, plus adaptés aux possibilités des élèves.